A Monsieur le Recteur
6, rue de la Toussaint
67 000 STRASBOURG

Objet : Note rectorale 2022 sur les mesures de sécurité

Monsieur le recteur,

Des collègues ont pris notre attache pour nous faire part de leur étonnement quant à la note rectorale du 29 septembre 2022 ayant pour objet « Sécurité et sûreté des établissements scolaires ».

Celle-ci a retenu toute notre attention.

Nous nous étonnons de votre demande de mise à jour des PPMS qui échoirait aux directrices et directeurs d'école.

En effet, l'article 6 de la loi 2021-1716 complète le code de l'éducation par l'article L. 411-4 entré en vigueur le 23 décembre 2021.

Cet article définit précisément les responsabilités du directeur d'école comme celles de l'autorité académique en ce qui concerne ces documents.

Ainsi, il y est clairement précisé que ces PPMS doivent être établis et validés conjointement par l'autorité académique et la commune ou l'EPCI et non pas par le directeur qui ne fait que donner un avis et peut faire des suggestions de modifications. Ses responsabilités autres restent d'en assurer la diffusion ainsi que d'organiser les exercices règlementaires.

Nous vous informons donc que dans l'attente d'une note rectificative, nous demandons aux directrices et directeurs d'école de l'académie de Strasbourg de sursoir à toute mise à jour des PPMS puisque cette tâche ne leur incombe pas légalement et d'appliquer la consigne nationale du SE-Unsa, à savoir ne plus « *élaborer ou mettre à jour les PPMS* ». Monsieur le ministre a été informé de cette consigne par courrier de Stéphane CROCHET (secrétaire général du SE-Unsa) daté du 21 septembre 2022.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE
co-secrétaires généraux
SE-Unsa 67

David GRISINELLI
secrétaire général
SE-Unsa Strasbourg

André GEHENN
secrétaire général
SE-Unsa 68

SE-UNSA – 25, rue de Mulhouse – 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 84 19 19 - Mail : 67@se-unsa.org
Site internet : www.se-unsa67.net